



## Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2007

### ► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2007 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Budget de fonctionnement et d'investissement 2008 du Foyer St-Joseph
  - d) présentation
  - e) rapport de la Commission financière
  - f) approbation
3. Budget communal 2008
  - g) budget de fonctionnement
  - h) rapport de la Commission financière
  - i) approbation
  - j) budget d'investissements
  - k) rapport de la Commission financière
  - l) approbation
4. Approbation de la modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets
5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère (AVGG)
6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association régionale de la Gruyère (ARG)
7. Approbation des nouveaux statuts du Cycle d'orientation de la Gruyère (CO de la Gruyère)
8. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)
9. Nouveau taux du centime additionnel
10. Commission financière : nomination d'un membre complémentaire (Nicolas Savary)
11. Réception des jeunes citoyens nés en 1989
12. Divers

**Présidence** M. Olivier Allaman, Syndic

**Membres présents** 57 personnes, 1 personne n'ayant pas le droit (membre du personnel administratif non citoyen de Sâles)

**Scrutateurs** Nicolas Hassler, Sylvie Oberson et Georgette Fragnière

### Mardi 18 décembre 2007, 20h00

En préambule de cette assemblée communale, M. Olivier Allaman, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribués en tout-ménage, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 49 du 7 décembre 2007.

M. le Président prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Olivier Allaman invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.



## ► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2007

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur le site Internet de la commune. Un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une* N° 18.

**Remarques des citoyens** : aucune

**Approbation à main levée** : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## ► 2. Budget de fonctionnement 2008 du Foyer St-Joseph

### a) Présentation du budget de fonctionnement

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux pour la présentation du budget de fonctionnement 2008 qui prévoit un déficit de Fr. 14'358.00 pour un montant total de charges de Fr. 3'675'750.00. Ce budget comprend essentiellement Fr. 3'126'000.00 de frais de personnel, charges sociales, charges annexes et prestations de tiers (dont DSR pour les repas). Produits : Fr. 3'572'892.00 dont Fr. 3'002'000.- en secteur médicalisé.

### b) Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le budget 2008 du Foyer St-Joseph.

### Ouverture de la discussion :

**Jean-Pierre Oberson** : demande quelle est la participation de Sâles dans les frais financiers ?

**Jean-José Ruffieux** : ne sait pas exactement mais on retrouvera ce montant dans le budget communal.

**Olivier Allaman** : le montant total est de Fr. 162'000.00 mais cela concerne également les frais financiers des autres foyers fréquentés par les habitants de Sâles.

**Jean-José Ruffieux** : le budget est élaboré sur la base du nombre actuel de résidents mais il ne peut pas donner le détail de suite. Cela pourra être communiqué lors de la prochaine assemblée.

### c) Approbation à main levée :

Le budget de fonctionnement 2008 du Foyer St-Joseph est approuvé à raison de 55 oui et 1 non.

## ► 3. Budget communal 2008

### a) budget de fonctionnement

En préambule, M. le Syndic expose les effets de la péréquation financière qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette péréquation implique des modifications du budget cantonal et, par répercussion des budgets communaux. Par rapport à 2007, les charges à supporter par les communes vont connaître des augmentations dans certains domaines qui seront globalement compensées par les diminutions enregistrées dans d'autres ainsi que par l'attribution d'une nouvelle recette aux communes.

M. le Syndic passe ensuite en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

#### **0. Administration / charges Fr. 411'130.75 – produits Fr. 100'120.00**

*Assemblées, conseil communal* : légère baisse due à la diminution du nombre des conseillers communaux.

*Administration générale* : l'adaptation des salaires et l'hébergement du futur logiciel de gestion des communes auprès du SITel expliquent la légère hausse de ce dicastère.

#### **1. Ordre public / charges Fr. 71'002.90 – produits Fr. 33'600.00**

*Protection juridique* : les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune.

*Justice* : La Justice de Paix de Vulruz cessera ses activités à la fin 2007 et sera remplacée par la Justice de Paix du district de la Gruyère. La participation aux frais ne nous a pas été communiquée.

*Service du feu* : en charges, la solde des pompiers et l'achat de matériel; en produits, les taxes d'exemption et la subvention ECAB pour l'achat de matériel. La taxe ne couvre actuellement pas les charges de ce service.

*Militaire* : participation au stand de tir.



*Protection civile* : en charges, le versement au fond de réserve PC; en produits, les contributions de remplacements des abris PC.

**2. Enseignement et formation / charges Fr. 1'056'058,05 – produits Fr. 151'884.00**

*Cycle scolaire obligatoire* : Le tarif des chauffeurs de bus scolaires a été adapté. Les salaires sont remboursés par le Canton.

*Ecoles spécialisées* : contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie.

*Formation professionnelle* : participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires.

*Administration scolaire* : fournitures scolaires, achat et maintenance informatique.

*Bâtiments scolaires* : Les fenêtres de l'école de Maules doivent être changées pour un montant devisé à Fr. 20'000.--. Les recettes sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles. L'augmentation des charges est justifiée par le prix du mazout.

**3. Culte, culture et loisirs / charges Fr. 180'410,25 – produits Fr. 4'750.00**

*Culture* : Fr. 34'000.00 – ce montant varie en fonction du nombre d'élèves au Conservatoire

*Sports, piscine, centre sportif* : Fr. 100'000.00

**4. Santé / charges Fr. 363'169,85 – produits Fr. 22'000.00**

M. le Syndic présente, sous forme de schémas, la répartition des différents postes de ce dicastère.

**5. Affaires sociales / charges Fr. 447'294,70 – produits Fr. 1'000.00**

*AVS/AI/APG* : dorénavant essentiellement pris en charge par le Canton

*Invalidité* : en raison de la péréquation, ce poste subit une très grosse augmentation.

*Foyer St-Joseph* : la perte estimée est de Fr. 14'358.00.

**6. Transports et communications / charges Fr. 361'337.- - produits Fr. 57'360.00**

*Trafic régional* : également une forte hausse en raison de la péréquation financière.

**7. Environnement / charges Fr. 549'957,30 – produits Fr. 509'270.00**

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

**8. Economie / charges Fr. 8'020 – produits Fr. 15'600.00**

Le budget 2008 du Triage forestier du bassin de la Sionge prévoit un bénéfice pour notre commune de Fr. 6'400.00.

**9. Finances et impôts / charges Fr. 478'588,20 – produits Fr. 2'965'780,50**

Les revenus des parchets communaux ont chuté de Fr. 105'000.00 à Fr. 65'000.00. Le Service de l'agriculture a fait recours contre les nouveaux contrats de bail à ferme et un nouveau tarif nous a été imposé.

Le ménage communal tourne avec un budget d'environ 3 mio. Les recettes proviennent principalement de l'impôt, plus particulièrement de l'impôt sur les personnes physiques.

Pour conclure, il est à relever que le budget de fonctionnement 2008 prévoit un excédent de charges de Fr. 65'604,80 pour un montant total de charges de Fr. 3'926'969,30.

**b) rapport de la commission financière**

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté.

**La discussion est ouverte** : aucune remarque

**c) approbation à main levée :**

Le budget de fonctionnement 2008 est approuvé à raison de 55 oui et 1 abstention.

**d) Budget des investissements**

En préambule, M. le Syndic expose la situation des emprunts de la commune dont le service génère une marge nette d'autofinancement négative. En fonction de cette situation, le Conseil communal a décidé de pratiquer une politique de remboursement et de minimiser les investissements pour les 2 ou 3 prochains exercices.



En conséquence, le budget des investissements 2008 présenté ce soir est minimal.

#### **0. Administration**

Fr. 65'000.00 pour le renouvellement du logiciel informatique de gestion des communes.

#### **6. Transports et communications**

Fr. 85'000 pour l'achat d'un nouveau tracteur pour le déneigement des trottoirs et autres travaux d'édilité.

#### **7. Environnement**

Fr. 145'000.00 pour l'épuration du hameau de Treyfayes (dont Fr. 100'000.- de report). Fr. 110'000.- seront refacturés aux propriétaires. Fr. 34'000.00 pour le PGEE et Fr. 9'500.00 de participation à l'AIMPGPS. Plan d'aménagement local : Fr. 5'000.00.

#### **8. Economie**

Fr. 30'000.00 pour la réfection de 2 pistes forestières à Maules.

#### **9. Finances et impôts**

*Zone résidentielle En l'Haut des Roches* : Fr. 230'000.- de produits estimés pour les ventes de terrains.

Le budget des investissements 2008 boucle avec un excédent de dépenses de Fr. 12'900.00 pour un total de Fr. 373'500.00.

#### **e) rapport de la commission financière**

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif au budget 2008 des investissements et le propose à l'approbation de l'assemblée.

#### **Questions :**

**Sébastien Frossard** : demande si la variante de mandater une entreprise pour l'ouverture des trottoirs a été étudiée.

**Guy Savary** : non. Mais ce tracteur sera également utilisé pour le salage. Aujourd'hui, nous louons un tracteur pour ça ainsi que pour d'autres travaux d'édilité effectués en dehors de la saison hivernale. L'achat de ce véhicule nous permettra d'économiser sur ces locations.

#### **f) approbation à main levée :**

Le budget des investissements 2008 est accepté à raison de 55 oui et 1 abstention.

### **► 4. Approbation de la modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets**

M. le Syndic passe la parole à M. Pierre-Michel Pasquier :

Le taux de couverture est actuellement assuré mais nous constatons un accroissement des frais liés à la déchetterie. En contrepartie, les déchets *aux sacs* sont en diminution. D'autre part, la déchetterie est aujourd'hui louée à un tiers mais une autre solution devra être trouvée d'ici quelques années. Pour ce faire, nous aurons besoin d'une réserve financière.

Pierre Michel Pasquier procède à la lecture des articles modifiés. Pour la plupart, il ne s'agit que d'une adaptation des termes exigée par le Canton. La seule modification concrète consiste en l'augmentation de Fr. 40.00/an à Fr. 100.00/an du plafond de la taxe annuelle, ce qui ne signifie pas qu'elle va de suite atteindre cette somme. Elle sera graduellement augmentée au fur et à mesure des besoins. Pour 2008, elle reste identique, c'est-à-dire Fr. 40.00.

#### **Questions :**

**Sandra Bugnon** : demande pourquoi une personne physique paie la même chose qu'une entreprise.

**Olivier Allaman** : les entreprises déposent peu de déchets car une grande partie doit être éliminée directement par leurs propres soins.

**Jean-Pierre Oberson** : trouve que le passage de Fr. 40.00 à Fr. 100.00 d'un coup est un peu grand. Il demande si le Conseil prévoit de faire une nouvelle déchetterie.

**Olivier Allaman** : nous devons effectivement étudier une solution à moyen terme.

**Jean-Marc Piguet** : précise que l'augmentation de la taxe elle-même est votée, via les budgets, et qu'il s'agit aujourd'hui d'un cadre légal supérieur. Cela évite de revoter à tout moment ce plafond.

**Jean-Pierre Oberson** : propose d'augmenter aujourd'hui à Fr. 60.00.



**Olivier Allaman** : selon la loi, la proposition du Conseil communal est d'abord votée puis, si elle est refusée, celle de M. Oberson sera proposée à l'approbation de l'assemblée.

**Approbation à main levée** : L'assemblée communale accepte la proposition du Conseil communal de la modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets avec augmentation à Fr. 100.00 de la taxe annuelle, ceci à raison de 38 oui, 15 non et 3 abstentions.

Avant de passer à l'approbation des 4 prochains points, M. le Syndic explique que les statuts de l'AVGG, de l'ARG, du CO et du RSSG doivent être modifiés afin de correspondre à la nouvelle loi sur les communes qui spécifie ceci :

- les comptes d'une association doivent désormais être contrôlés par un organe de révision
- les citoyennes et citoyens actifs des communes membres d'une association ont le droit d'initiative et de référendum
- une dépense supérieure à Fr. 2'000'000.00 est soumise au référendum facultatif
- une dépense supérieure à Fr. 20'000'000.00 est soumise au référendum obligatoire

M. le Syndic demande à l'assemblée si quelqu'un désire que ces statuts soient lus. Personne ne le souhaitant, nous passons au vote.

## ► **5 Approbation des nouveaux statuts de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère (AVGG)**

**Approbation à main levée** : L'assemblée communale approuve les nouveaux statuts de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère (AVGG) à raison de 54 oui et 2 abstentions.

## ► **6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association régionale de la Gruyère (ARG)**

**Approbation à main levée** : L'assemblée communale approuve les nouveaux statuts de l'Association régionale de la Gruyère (ARG) à raison de 54 oui et 2 abstentions.

## ► **7. Approbation des nouveaux statuts du Cycle d'orientation de la Gruyère (CO de la Gruyère)**

**Approbation à main levée** : L'assemblée communale approuve les nouveaux statuts du Cycle d'orientation de la Gruyère à raison de 55 oui et 1 abstention.

## ► **8. Approbation des nouveaux statuts du Réseau santé et social de la Gruyère (RSSG)**

**Approbation à main levée** : L'assemblée communale approuve les nouveaux statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) à raison de 55 oui et 1 abstention.

## ► **9. Nouveau taux du centime additionnel**

Olivier Allaman explique qu'actuellement l'Etat prélève des droits de succession selon les taux prévus par la loi du 4 mai 1934. Il prélève encore 50 centimes additionnels dans tous les cas, ce qui augmente le taux de l'impôt cantonal de 50%. L'impôt cantonal se compose ainsi de droits de succession et de centimes additionnels. La commune prélève également des centimes additionnels à raison de 100% de ceux perçus par le canton. Selon la nouvelle loi, l'Etat prélèvera des taux inférieurs mais incluant les centimes additionnels cantonaux.

Le Conseil communal propose de fixer le taux des centimes additionnels à 70% de l'impôt cantonal avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.



### Ouverture de la discussion :

**Jean-Pierre Oberson** : demande quel était le taux pratiqué jusqu'à aujourd'hui.

**Olivier Allaman** : 100% de la perception cantonale.

**Jean-José Ruffieux** : souligne que la parentèle a été modifiée par l'adjonction de la notion de ménage commun.

**Vote à main levée** : Le taux communal de 70% du centime additionnel est accepté à l'unanimité.

### ► 10. Commission financière : nomination d'un membre complémentaire

Selon l'art. 96 LCo, l'assemblée communale élit, pour une période administrative, une commission financière composée d'au moins 3 membres ce qui est le cas aujourd'hui. Toutefois, le Conseil communal propose de renforcer cette commission avec la candidature de Nicolas Savary. Aucune autre candidature n'est proposée par l'assemblée.

**Vote à main levée** : M. Nicolas Savary est nommé à la commission financière à raison de 55 oui et 1 abstention.

### ► 11. Réception des jeunes citoyens nés en 1989

M. le Syndic se fait un plaisir d'accueillir les nouveaux citoyens nés en 1989. Sur les 17 personnes invitées, 10 ont répondu présents, 1 s'étant excusée. Il leur souhaite la bienvenue dans le monde politique.

M. Allaman leur formule ses vœux de bienvenue dans le monde des citoyens actifs avant que Mme Sylvie Oberson, conseillère communale et M. Jean-Marc Piguët, conseiller communal, leur remettent en guise de présent un bon à recevoir de l'ouvrage CH-2007.

### ► 10. Divers

A la suite des questions posées lors de la dernière assemblée communale, le conseil est en mesure de communiquer ce qui suit.

#### Ouverture de la déchetterie :

La grille horaire d'ouverture de la déchetterie sera modifiée comme :

Horaire d'hiver : les mardis de 16h00 à 17h00 et les samedis de 09h30 à 11h30. Une ouverture plus tardive n'est pas possible car la déchetterie n'est pas éclairée.

Horaire d'été : les mardis de 17h30 à 19h30 et les samedis de 09h30 à 11h30.

#### Inauguration de l'abri PC :

L'abri PC est enfin terminé et pourra donc être inauguré au début avril 2008, la date définitive devant encore être fixée. Des discussions sont engagées avec la Société de jeunesse de Maules pour l'animation de cette inauguration. 2 locaux sont à la disposition de Maules Chante et de la Société de Jeunesse de Maules.

#### Desserte des villages de Romanens et Maules :

A la suite de la dernière assemblée, nous avons pris contact avec les TPF pour obtenir des offres. Guy Savary présente à l'assemblée un tableau des différentes variantes possibles. Les coûts nécessaires pour la mise sur pied de ce service sont trop importants pour être envisagés pour l'instant.

#### La parole est donnée à l'assemblée :

**André Descloux** : demande si la commune participe aux frais des transformations effectués par les nouveaux locataires à la scierie de Maules.

**Olivier Allaman** : non, ces frais sont entièrement pris en charge par les nouveaux locataires, à savoir Le Triage forestier de La Sionge.

**Gilbert Descloux** : demande où en est le projet de la salle polyvalente.

**Olivier Allaman** : au vu de notre marge nette d'autofinancement actuelle, nous ne pouvons pas envisager pour l'instant un tel projet. Un plan financier d'investissements sur 3 à 5 ans sera présenté lors de la prochaine



assemblée ou la suivante et un ordre des priorités des investissements sera proposé. Nous n'avons plus de capacité d'investissement pour l'instant.

**Gilbert Descloux** : pense que ça devient une nécessité.

**Olivier Allaman** : bien sûr, mais nous avons beaucoup de projets importants. Nous ne pouvons pas tout faire en même temps.

**André Descloux** : pense que les lampadaires du trottoir de Maules ne servent à rien tant que les arbres sont petits.

**Olivier Allaman** : rappelle que cela fait partie du concept de modération de trafic.

**Michel Monney** : intervient au sujet du passage à niveau de Rueyres-Treyfayes.

**Olivier Allaman** : nous avons adressé un courrier aux TPF qui vont corriger ce passage.

**Jean-Pierre Oberson** : se soucie de la raison pourquoi nous arrivons dans une impasse financière.

**Olivier Allaman** : nous ne pouvons pas en même temps maintenir un taux d'impôt communal aussi bas et avoir les moyens d'effectuer de grands investissements. Ces dernières années, beaucoup d'investissements nécessaires ont été effectués qui nous ont amené à cette situation. Les investissements ne peuvent se faire que par rapport à la rentrée fiscale et il rappelle que le taux de Sâles est le 3<sup>ème</sup> plus bas du district. Il y a donc une balance à donner entre des impôts à payer et ce que nous pouvons réaliser. De plus, les charges liées augmentent de manière systématique et nous ne pouvons rien y faire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h30 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

Le Syndic